# FORMULAIRE 9

**AVIS D’ÉMISSION OU D'ÉMISSION PROPOSÉE DE TITRES INSCRITS**

**1**

**(ou titres convertibles ou échangeables en titres inscrits)**

Nom de l'émetteur inscrit : Symbole(s) :

(l'« émetteur »).

Date : S'agit-il d'un avis de mise à jour ou de modification? Oui Non

Le cas échéant, donner la ou les dates d'avis précédents : .

Titres émis et en circulation de l'émetteur avant l'émission : .

## Prix

Date du communiqué de presse qui annonce l’émission proposée : ou

Date de la demande confidentielle de protection de prix :

Prix du marché à la fermeture la journée précédant le communiqué de presse : ou

Jour précédant la demande de protection de prix :

## Fermeture

Nombre de titres à être émis :

Titres émis et en circulation à la suite de l’émission :

## Directives :

1. Pour les placements privés (y compris les règlements de dettes), remplir les Tableaux 1A et 1B de la Partie 1 de ce formulaire.
2. Remplir le Tableau 1A – Résumé pour tous les acheteurs, à l’exception de ceux identifiés à l’Alinéa 8.
3. Remplir le Tableau 1B – Personnes liées seulement pour les personnes liées
4. Si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition (comme contrepartie ou pour collecter des fonds pour une acquisition au comptant), veuillez passer à la Partie 2 du présent formulaire)
5. Une émission de créance non convertible n'a pas besoin d'être déclarée à moins qu'il ne s'agisse d'une transaction importante, telle que définie dans la Politique 7. Dans ce cas, elle doit être déclarée dans le Formulaire 10.
6. Publier le Formulaire 9 sur le site Web de la CSE, conformément à la *Politique 6 – Distributions*.De plus, le formulaire rempli doit être envoyé à l’adresse [listings@thecse.com](mailto:listings@thecse.com), avec une annexe qui comprend les renseignements contenus dans le Tableau 1B, pour TOUS les détenteurs.

## Partie 1. Placement privée Tableau 1A – Résumé

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Toutes les juridictions dans lesquelles les acheteurs résident | Nombre d’acheteurs | Prix par titre | Valeur totale en dollars ($ CA) amassée dans la juridiction |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Nombre total d’acheteurs : |  |  |  |
| Valeur totale en dollars de distribution dans l’ensemble des juridictions : | | |  |

**Tableau 1B – Personnes liées**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom complet et municipalité de résidence du détenteur** | **Nombre de titres achetés ou à être achetés** | **Prix d'achat par titre ($ CAN)** | **Prix de conversion (s’il y a lieu) ($ CA)** | **Dispense de prospectus** | **Nombre total de titres précédemment détenus, contrôlés ou dirigés** | **Date de paiement (1)** | **Décrire la relation**  **avec l’émetteur (2)** |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |

1Une émission de créance non convertible n'a pas besoin d'être déclarée à moins qu'il ne s'agisse d'une transaction importante, telle que définie dans la Politique 7. Dans ce cas, elle doit être déclarée dans le Formulaire 10.

1. Montant total de fonds à être amassé : .
2. Donner des détails complets sur la façon d'utiliser le produit. La divulgation devrait être suffisamment complète pour permettre au lecteur de constater l'importance de la transaction sans avoir besoin de consulter d'autres documents. .
3. Donner les conditions de tout produit qui doit être payé à la personne liée de l'émetteur :

.

1. Si les titres sont émis sans tenir compte de l'endettement, donner les détails sur les ententes relatives aux créances qui témoignent de la créance et de l'entente d'échange de la créance pour des titres.
2. Description des titres à être émis :
   1. Catégorie .
   2. Numéro .
   3. Prix par titre .
   4. Droits de vote
3. Donner les renseignements suivants si des bons de souscription (options) ou d'autres titres convertibles seront émis :
4. Numéro .

(b) Nombre de titres admissibles à être achetés dans l'exercice des bons de souscription (ou options)

.

1. Prix d'exercice .
2. Date d'expiration .
3. Fournir les renseignements suivants si des titres de créance seront émis :
4. Montant principal total .
5. Date d'échéance .
6. Taux d’intérêt .
7. Conditions de conversion .
8. Clauses d’inexécution .
9. Fournir les renseignements suivants pour tous frais d'agent ou honoraires d'intermédiation, toute commission, prime ou autre rémunération versés ou à être versés pour tout ce qui touche le placement (incluant les bons de souscription, les options, etc.) :
10. Détails de tout courtier, agent, maison de courtage ou autre personne qui reçoit des rémunérations relativement au placement (nom, et s’il s’agit d'une société, identifier les personnes qui possèdent ou exercent un contrôle des voix de 20 % ou plus des actions avec droit de vote, si ce renseignement est connu de l'émetteur) :

.

1. Liquidités .
2. Titres .
3. Autre .
4. Date d'expiration de toute les options, bons de souscription, etc. .
5. Prix d'exercice de toute option, tout bon de souscription, etc. .
6. Préciser si les agents de vente, courtiers, maisons de courtage ou autres personnes recevant des rémunérations relativement aux placements sont des personnes liées ou ont toute autre relation avec l'émetteur et donner des détails de la relation.

.

1. Décrire toute particularité inhabituelle à propos de la transaction (p. ex., actions accréditives, etc.).

.

1. Préciser si le placement privé se traduira par un changement de contrôle ou si l’émission influera de façon importante sur le contrôle de l’émetteur.

.

1. Lorsqu'il y a un changement dans le contrôle de l'émetteur, qui se traduit par l'émission d'actions de placement privé, indiquer les noms des nouveaux actionnaires dominants.

.

1. Chaque acquéreur a été averti de la période restreinte ou d'acclimatation de la loi sur les valeurs mobilières applicable. Tous les certificats de titres émis qui sont sujets à un délai de garde comportent la légende appropriée qui restreint leurs transferts jusqu'à la fin du délai de garde requise par la Norme canadienne 45-102 – Revente de titres.

## Partie 2. Acquisition

1. Fournir des détails sur les actifs qui doivent être acquis par l'émetteur (y compris l'emplacement des actifs, s'il y a lieu). La divulgation devrait être suffisamment complète pour permettre au lecteur de constater l'importance de la transaction sans avoir besoin de consulter d'autres documents.

.

1. Fournir des détails sur l'acquisition, notamment la date, les parties et le type d'entente (p. ex. vente, option, permis, etc.) et la relation avec l'émetteur. La divulgation devrait être suffisamment complète pour permettre au lecteur de constater l'importance de la transaction sans avoir besoin de consulter d'autres documents.
2. Fournir les renseignements suivants relativement à la contrepartie totale pour l'acquisition (y compris les détails à propos de toutes liquidités, tout titre et toute autre contrepartie) et à tout engagement professionnel requis.
3. Contrepartie totale en dollars canadiens : .
4. Liquidités : .
5. Titres (incluant les options, les bons de souscription, etc.) et valeur en dollars :

.

1. Autre : .
2. Date d'échéance des options, bons de souscription, etc. le cas échéant : .
3. Prix d'exercice des options, bons de souscription, etc. le cas échéant : .
4. Engagements professionnels : .
5. Préciser de quelle façon le prix d'achat ou de vente est établi (p. ex., négociation d'égal à égal, comité indépendant du conseil d'administration, évaluation par un tiers, etc.).
6. Donner des détails de l'approbation ou de l'évaluation du sujet de l'acquisition connu de la direction de l'émetteur :

.

1. Le nom des parties qui reçoivent les titres de l’émetteur en vertu de l’acquisition et le nombre de titres à être émis sont décrits comme suit :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom de la partie (si ce n'est pas un particulier, nommer les initiés de**  **la partie)** | **Nombre et type de titres à être émis** | **Valeur par titre ($ CAN)** | **Prix de conversion (s'il y a lieu)** | **Dispense de prospectus** | **Nombre total de titres précédemment détenus, contrôlés ou dirigés**  **la partie** | **Décrire la relation avec l’émetteur (1)** |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |

1. Indiquer s'il s'agit d'une personne liée
2. Détails des mesures prises par l'émetteur pour s'assurer que le courtier possède le titre valable des actifs acquis :

.

1. Fournir les renseignements suivants pour tous frais d'agent ou honoraires d'intermédiation, toute commission, prime ou autre rémunération versés ou à être versés en relation avec l'acquisition (incluant les bons de souscription, les options, etc.).
   1. Détails de tout courtier, agent, maison de courtage ou autre personne qui reçoit des rémunérations relativement aux acquisitions (nom, et s’il s’agit d'une société, identifier les personnes qui possèdent ou exercent un contrôle des voix de 20 % ou plus des actions avec droit de vote, si ce renseignement est connu de l'émetteur) :

.

* 1. Liquidités .
  2. Titres .
  3. Autre .

1. Date d'expiration de tous les options, bons de souscription, etc.
2. Prix d'exercice de toute option, tout bon de souscription, etc. .
3. Préciser si les agents de vente, courtiers, maisons de courtage ou autres personnes recevant des rémunérations relativement aux placements sont des personnes liées ou ont une autre relation avec l’

émetteur et donner des détails de la relation.

1. S'il y a lieu, indiquer si l'acquisition constitue l'acquisition d'un intérêt dans une propriété adjacente ou reliée d'une autre manière à un actif acquis dans les 12 derniers mois.

.

## Certificat de conformité

Le soussigné certifie aux présentes :

1. Le soussigné est un administrateur ou un cadre supérieur de l'émetteur et qu'il a reçu autorisation en bonne et due forme de signer le présent Certificat de conformité, grâce à une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'émetteur;
2. À la date ci-contre, il n'y a aucun renseignement important concernant l'émetteur n'ayant pas été divulgué publiquement.
3. L’émetteur a obtenu l’autorisation écrite expresse de chaque personne concernée pour :

(a)la divulgation de leurs renseignements à la Bourse, conformément au présent formulaire ou à la présente déclaration;

(b)la collecte, l’utilisation et la divulgation de leurs renseignements par la Bourse de la façon et aux fins décrites à l’Annexe A ou définie de toute autre manière par la Bourse, à l’occasion.

1. Le soussigné confirme par la présente à la Bourse que l'émetteur se conforme aux exigences de la législation applicable aux valeurs mobilières (selon la définition de ce terme dans la Norme canadienne 14-101) et à toutes les exigences de la Bourse (telles que définies dans la Politique 1 de la Bourse);
2. Tous les renseignements contenus dans le présent Formulaire 9 – Avis d’émission de titres sont vrais.

En date du .

Nom de l'administrateur ou du cadre supérieur

Signature

Titre officiel

**Annexe A**

**POLITIQUE DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONCERNANT LE FORMULAIRE 9**

La Bourse des valeurs et ses filiales, sociétés associées, organismes de réglementation et agents (collectivement, « CSE » ou « la Bourse ») collectent et utilisent des renseignements (qui peuvent comprendre des renseignements personnels, ou autres) qui ont été fournis dans le présent Formulaire 9 aux fins suivantes :

•

• déterminer si un particulier est convenable pour être associé à un émetteur inscrit;

•déterminer si un émetteur est convenable pour l’inscription;

•déterminer si permettre à un émetteur de s’inscrire ou permettre à un particulier d’être associé à un émetteur inscrit pourrait engendrer des préoccupations liées à la protection des investisseurs ou pourrait porter atteinte à la réputation de la Bourse;

•effectuer des procédures d’exécution;

•assurer la conformité aux exigences de la Bourse et aux lois sur les valeurs mobilières applicables; et

•satisfaire les obligations de la Bourse de réglementer son marché.

La CSE recueille également des renseignements, incluant des renseignements personnels, d’autres sources, incluant, mais sans s’y limiter, des autorités de réglementation des valeurs mobilières, des forces publiques, des autorités d’autoréglementation, des fournisseurs de services de réglementation et de leurs filiales, sociétés associées, organismes de réglementation et agents. La Bourse peut divulguer des renseignements personnels à ces entités ou autrement comme le prévoit la loi et peut aussi les utiliser pour ses propres enquêtes.

La Bourse peut recourir à des tiers pour le traitement des renseignements ou la prestation d’autres services d’administration. Tout tiers sera tenu de respecter les dispositions en matière de sûreté et de confidentialité énoncées dans la présente politique.

Tous les renseignements personnels fournis à la Bourse, ou recueillis par cette dernière ou en son nom, et qui sont conservés par la Bourse sont gardés dans un environnement sûr. Seuls les employés qui ont besoin de connaître les renseignements aux fins énumérées ci-dessus ont la permission d’accéder aux renseignements ou à tout résumé de ces derniers. Les employés reçoivent la consigne de protéger la confidentialité des renseignements en tout temps.

Les renseignements vous concernant qui sont conservés par la Bourse et que vous avez désignés comme étant inexacts ou obsolètes seront corrigés ou enlevés.

Si vous désirez consulter votre dossier ou si vous avez des questions concernant cette politique ou nos pratiques, veuillez écrire au chef de la protection des renseignements personnels de la Bourse des valeurs canadiennes, 220, Bay Street, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2W4.